

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3851)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1291 (Rect)

présenté par
M. Hammadi, Mme Chapdelaine, M. Bies et Mme Corre

ARTICLE 62

- I. – Supprimer l’alinéa 27.
- II. – En conséquence, compléter cet article par l’alinéa suivant :
- « III. – Un décret en Conseil d’État précise les modalités d’application du présent article. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement légistique : il est plus cohérence d’évoquer en fin d’article le envoi à un décret d’application.